

Strasbourg, le 1^{er} janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le réveillon a été marqué dans le Bas-Rhin par la mort d'un homme de 29 ans à Sarre Union suite à l'explosion accidentelle d'un pétard de type mortier dans l'enceinte d'une propriété privée. Le Préfet de la région Alsace et du Bas-Rhin exprime sa peine à la famille de la victime et partage sa douleur.

L'enquête en cours fournira rapidement à la justice les conditions exactes dans lesquelles ce drame s'est déroulé.

Ces types de pétards et d'explosifs manquent, pour certains d'entre eux, de fiabilité ou présentent une dangerosité particulière liée à leur simple utilisation. C'est pourquoi, dans une région où le passage à la nouvelle année est marqué par un usage massif de pétards et d'artifices par la population, ces mortiers sont interdits en Alsace par arrêtés préfectoraux du 13 septembre 2013.

Le Préfet poursuivra et accentuera la politique de sensibilisation et d'éducation des jeunes entamée en 2013 dans tous les collèges du département, maintiendra une réglementation contraignante et stricte et poursuivra les contrôles pour la faire appliquer et appelle ceux qui veulent mettre fin à ces accidents dramatiques à s'associer à l'action des services de l'Etat.